

CERTIFICAT DE CONTROLE DU SOL

délivré en vertu des dispositions du décret du 1^{er} mars 2018 relatif à
la gestion et à l'assainissement des sols

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

SITUATION CADASTRALE

PARCELLE CADASTREE OU L'AYANT ETE : **BAELEN, 1DIV/BAELEN, SECTION A, N° 432 H3**

ADRESSE

Rue : Rue des Bas Fourneaux
CP : 4837 Commune : Baelen

SUPERFICIE : 2.217 m²

AFFECTATION AU PLAN DE SECTEUR : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE MIXTE

USAGE EFFECTIF : PETITE INDUSTRIE

ZONE PARTICULIERE : /

STATUT DE LA PARCELLE

Le présent certificat de contrôle du sol atteste que la **parcelle** a fait l'objet d'une **étude d'orientation** et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de son (ses) arrêté(s) d'exécution.

INFORMATIONS DETAILLEES

1. PORTEE DU CERTIFICAT

LE PRESENT CERTIFICAT PORTE SUR L'ENTIERETE DE LA PARCELLE

2. MESURES DE SECURITE A RESPECTER

Restrictions d'usage :

Sur base des concentrations en polluants mesurées, **la parcelle** est compatible avec le(s)
usage(s) suivant(s) :
type IV : récréatif et commercial
type V : industriel

DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent certificat de contrôle du sol est délivré sur base des documents suivants :

Références des documents	Date d'approbation par l'administration	Base légale	
		2008 ¹	2018 ²
- Etude d'orientation référencée 3792/D4054, réalisée par l'expert agréé Geolys sprl	approuvée par défaut selon les conclusions de l'expert en date du 18 juin 2021		X
- Extrait de la documentation patrimoniale : BAELEN, 1DIV/BAELEN, SECTION A, N° 432H3, datée du 22/04/2021.			

CONDITIONS DE VALIDITE DU CERTIFICAT

TOUT USAGE OU MODIFICATION DE LA CONFIGURATION DES LIEUX CONTRAIRES AUX DISPOSITIONS DU PRESENT CERTIFICAT OU LE NON-RESPECT DES MESURES DE SECURITE ENTRAINENT LA NULLITE DU PRESENT CERTIFICAT.

SI LA PARCELLE FAIT L'OBJET D'UNE MISE A DISPOSITION A UN TIERS (EXPLOITANT, LOCATAIRE, ...) A TITRE GRATUIT OU ONEREUX, LE PROPRIETAIRE S'ENGAGE A INFORMER LES OCCUPANTS DU CONTENU DU PRESENT CERTIFICAT.

Délivré à Namur, le

06 JUIL. 2021

La Directrice,



Bénédicte Dusart.

¹ Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols

² Décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols

